

Le **Prix Relève** du Conseil de la culture de l'Estrie est offert en partenariat avec le Cégep de Sherbrooke et est remis à un(e) artiste ou un collectif d'artistes de la relève (moins de 5 ans de pratique/diffusion dans un contexte professionnel) qui contribue professionnellement au développement artistique et à la promotion de sa discipline.

La date limite pour déposer une candidature est **JEUDI 21 septembre 2023, 11 h 59**.

🌀 Objectifs du prix

- Souligner l'excellence artistique et culturelle des artistes de la relève de la région.
- Promouvoir les réalisations exemplaires des artistes de la relève auprès des citoyen(ne)s, des décideurs(-euses) et des médias de la région.

🌀 Critères d'admissibilité

- Être membre du Conseil de la culture de l'Estrie;
- Être un(e) artiste professionnel(le)* depuis moins de 5 ans. Dans le cas d'un collectif, la majorité des membres doit avoir moins de 5 ans de pratique et de diffusion dans un contexte professionnel;
- Œuvrer et résider en Estrie; dans le cas d'un collectif, la majorité des membres du collectif doit œuvrer et résider en Estrie;
- Présenter une ou plusieurs réalisations exemplaires et ayant obtenu la reconnaissance des pairs. Toute réalisation soumise doit avoir été diffusée **entre le 16 octobre 2021 et le 21 septembre 2023**.

* Un(e) artiste professionnel(le) :

- Se déclare artiste professionnel(le);
- Crée des œuvres ou pratique un art à son propre compte ou offre ses services contre rémunération à titre de créateur ou d'interprète, notamment dans les domaines sous la responsabilité du CALQ;
- Détient une reconnaissance de ses pairs;
- Diffuse ou interprète publiquement des œuvres dans un contexte ou des lieux reconnus par les pairs.

🌀 Critères d'évaluation

- Qualité et originalité de l'œuvre ou des œuvres;
- Impact de l'œuvre ou des œuvres dans la communauté et dans la discipline;
- Rayonnement de l'œuvre ou des œuvres en Estrie ou à l'extérieur.

🌀 Présentation à soumettre et documents d'appui

Par courriel uniquement, un document de 3 pages maximum (format lettre - 12 pt simple interligne).

- Présenter l'artiste ou le collectif d'artistes et sa démarche artistique;
- Présenter l'œuvre ou les œuvres de la candidature;
- Un texte présentant plusieurs éléments de réponses en lien avec les critères d'évaluation du prix;
- Un texte présentant la motivation et l'importance que revêt l'obtention de ce prix;
- [Formulaire de candidature](#) dûment rempli.

Par courriel uniquement; doivent être pertinents et en lien direct avec la candidature présentée.

- Une photographie-portrait (JPG) de l'artiste ou du (de la) répondant(e) du collectif ou organisme, libre de droits, qui sera utilisée par le CCE, à des fins promotionnelles uniquement. Indiquer le crédit photo.
- CV artistique – maximum de 3 pages
- Autres documents d'appui (portfolio, photos, vidéos, lettres d'appui, extrait d'œuvre, etc.),
 - Images : maximum 10 images JPG de 1Mo chacune;
 - Vidéos : maximum 10 min. à soumettre avec liens URL YouTube, Vimeo ou autre;
 - Littérature : soumettre un exemplaire de livre ou un texte, maximum 20 pages.
- Une liste descriptive des documents d'appui (titre, médium, année, dimension, durée);
- Dossier de presse si disponible (PDF; maximum 3 pages).

PRIX RELÈVE 2023

🌀 Envoi des documents

- L'OBJET de l'envoi par courriel doit être clairement identifié : *Candidature PrixRELEVE | votre NOM*;
- Les PIÈCES JOINTES : Identifier clairement les documents : *PrixRELEVE_votreNOM_Detailsdudoc*;
- L'envoi courriel est définitif et il ne sera pas possible d'apporter des corrections ou de changer des documents par la suite.
- ENVOYER le tout à : prix@cultureestrie.org

🌀 À noter

- Vous pouvez soumettre votre propre candidature ou proposer celle d'une autre personne.
- Les candidatures incomplètes ou reçues après la date limite ne sont pas admissibles.
- Si aucune candidature ne répond aux critères d'évaluation, le prix ne sera pas attribué.
- Les lauréat(e)s du Prix Relève des deux dernières années ne sont pas admissibles.
- Le ou la lauréat(e) du Prix Relève 2023 s'engage à participer comme hôte lors d'une activité de rapprochement-familiarisation (ex. : conférence sous forme de causerie) auprès des étudiant(e)s du Cégep de Sherbrooke.
- Les dossiers de candidature sont évalués par un jury de pairs.

🌀 Que gagnent les finalistes?

- Être sélectionné(e)s par un jury de professionnel(le)s et obtenir la reconnaissance des pairs
- Une large couverture médiatique avant l'événement
- Une mise en valeur dans le cadre de l'événement de reconnaissance, **L'APÉRO CULTUREL**, qui réunit le milieu culturel et des personnalités du milieu des affaires, de l'éducation et du monde municipal.

🌀 Que gagne le(la) lauréat(e)?

- Ce prix est assorti d'un montant de 1000 \$; issu du partenariat avec le Cégep de Sherbrooke; la participation du Cégep s'inscrit dans le cadre de la [Politique des arts et de la culture du Cégep de Sherbrooke](#).
- Une large couverture médiatique dans les médias et sur les médias sociaux avant, pendant et après **L'APÉRO CULTUREL**.

🌀 La remise des prix à L'Apéro culturel de l'Estrie 2023

- **L'APÉRO CULTUREL** se tiendra à l'automne en formule 5 à 7.
- **Des questions?** Communiquer par courriel au prix@cultureestrie.org
- **Accéder** au [formulaire de candidature](#).

Pour accéder aux divers liens
du Conseil de la culture de l'Estrie :



Avec la participation financière de :

